



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

ACHAT DE SEMENCES POUR LE COMPTE DU PROJE TAAT - AFRICARICE

A TOUTES LES ENTREPRISES SPECIALISEES DANS LA PRODUCTION ET LA VENTE DE SEMENCES Date: 8 février 2022

Référence: PQ/TAAT/PSU/SS/DF/2022/001

I. INTRODUCTION

Le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice) est une association d'États membres africains et membre de l'organisation du système CGIAR. Sa mission est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire par des interventions en partenariat avec les acteurs concernés, notamment les petites et moyennes entreprises (PME) et les meuniers. Par le biais du projet TAAT (Technologies pour la transformation de l'agriculture africaine) Rice Compact, entre autres, AfricaRice a travaillé avec des partenaires du secteur privé pour diffuser des technologies et des innovations dans le domaine du riz, telles que des semences de qualité de variétés améliorées, au profit des petits exploitants et des entrepreneurs. À cet égard, par le biais du projet TAAT Rice Compact, AfricaRice souhaite préqualifier des entreprises semencières qui seront disposées à travailler avec lui pour fournir des semences certifiées et de base à la Guinée-Bissau.

La superficie totale des terres consacrées à la culture du riz en Guinée-Bissau est de 29 250 ha, avec un besoin total de 1 800 tonnes de semences certifiées. Pour la campagne agricole 2022, le pays recherche 178 tonnes de semences certifiées (100 tonnes de YACA SAU, 53 tonnes de SABE 12, 25 tonnes de 7 METROS).

II. OBJET

Le but de cet appel est de sélectionner des entreprises semencières qualifiées qui sont intéressées par la fourniture de semences certifiées et de semences de base de riz de qualité, et qui ont l'expérience et la capacité requises pour produire et commercialiser des semences de riz certifiées et de base, de préférence à proximité de la Guinée Bissau, pour livrer les semences au pays. Les entreprises sélectionnées devraient fournir un total de 178 tonnes de semences certifiées (100 tonnes de YACA SAU, 53 tonnes de SABE 12, 25 tonnes de 7 METROS). à la Guinée-Bissau d'ici le 30 mars 2022.



III. CRITÈRES DE SÉLECTION



Les PME intéressées sont tenues de :

- 1. Fournir un formulaire de réponse du vendeur (annexe 1) dûment rempli, daté, signé et portant le cachet de l'entreprise ;
- 2. Fournir un certificat d'enregistrement en tant que producteur et / ou commerçant de semences certifiées dans son pays
- 3. Présenter les preuves de la capacité à emballer hermétiquement les semences et à les transporter sur de longues distances pour préserver la qualité à la destination
- 4. Présenter des preuves (photos des installations et documents) du traitement et du stockage des semences produites.
- 5. Faire preuve d'expérience dans la production ou la commercialisation de semences de riz de qualité certifiée et de semences de base
- 6. Démontrer une expérience dans le commerce transfrontalier et la connaissance des protocoles de la CEDEAO pour la commercialisation des semences certifiées de riz.
- 7. Démontrer la volonté de travailler activement avec AfricaRice pour l'achat et la fourniture de ces semences
- 8. Les membres du Consortium des entreprises semencières et des Usiniers (COSEM-Riz), déjà préqualifiés par le biais d'une procédure de passation de marché en bonne et due forme, sont vivement encouragés à répondre à cet appel.
- 9. la compagnie selectionnée, doit prendre une assurance pour elle-même afin de se premunir des évêvements pouvant antraver la bonne exécution de la commande
- 10. AfricaRice, au besoin pourra payer à l'entreprise selectionnée, un acompte à auteur de 30% de la valeur du bon de commande. Au-delà de ce pourcentage, l'entreprise retenue devra fournir une garantie bancaire à hauteur de l'acompte perçu. Il reste entendu que la valeur de l'acompte ne pourra en aucun cas dépasser 50% de la valeur de la commande

IV. SOUMISSION DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les entreprises éligibles qui remplissent les critères de qualification énumérés ci-dessus sont priées d'envoyer leur manifestation d'intérêt par courrier électronique à A.Quotation@cgiar.org du mardi 8 février 2022 au mardi 15 février 2022 à 16h00 (heure locale d'Abidjan) au plus tard, en indiquant clairement dans l'objet du courrier électronique. La manifestation d'intérêt devra être soumise par courrier électronique à A.Quotation@cgiar.org en indiquant l'objet : PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES SEMENCIERES – GUINEE BISSAU

V. DEMANDE DE CLARIFICATION

Les entreprises de semences potentielles peuvent demander des éclaircissements sur tout article de la Préqualification au plus tard cinq (05) jours avant la date de soumission. Toute demande de clarification doit être envoyée par écrit par courrier ou par voie électronique à A.Quotation@cgiar.org. AfricaRice répondra par écrit, transmis par voie électronique et transmettra des copies de la réponse (comprenant une explication de la demande mais sans identifier la source de la demande) à tous les producteurs et ou commerçants de semences potentiels qui ont fourni une confirmation de leur intention de soumettre une Expression d'intérêt.



VI. DESCRIPTION des EXIGENCES



Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	USD
Services après-vente requis	les garanties sont à préciser par le soumissionnaire quant à la qualité des semences
Langues de soumission des offres	Français ou Anglais
Date-limite de soumission de l'offre de prix	Le mardi 15 février 2022 à 16h00(GMT, Abidjan) les offres soumises hors delai ne seront pas prises en compte
Date-limite de livraison	Au plus tard le 30 mars 2022,
Documents à fournir par le soumissionnaire	A- Pièces Administratives Le formulaire fourni dans l'annexe, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1. Les documents attestant de l'existence légales de l'entreprise (Régistre de commerce, autorisations administratives, justificatis de paiement d'impôt). B- Offre technique: Délai de livraison. Au moins 3 présentations des travaux similaires déjà réalisés (bon de commande, contrats) et/ou avec d'autres organisation conformité aux spécifications techniques décrites ci-haut Méthode d'emballage des semences Méthode et moyens de livraison des sémences *Offre financière: Conditions de vente, delai de livraison bordereau de prix (quantités, prix unitaires et prix totaux).
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	90 jours à compter de la date de cloture de l'appel d'offres
Offres de prix partielles	Offres partielles (le soumissionnaire pourra faire une offre pour 1 lot ou plusieurs lots) Interdites. AfricaRice se reserve le droit d'attribuer, tout ou partie de la commande à un ou plusieurs fournisseurs
Conditions de paiement	100% des livraisons complète (qualités et quantités), dans les delais indiqués et validés par AfricaRice et le fournisseur, 30 jours après réception et acceptation de la facture et les Bons de livraison AfricaRice préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le fournisseur exige une avance, celle-ci sera limitée à 30% du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de 50% au plus, AfricaRice obligera le fournisseur à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre de AfricaRice du même montant que l'avance versée par AfricaRice au fournisseur



Critères d'évaluation	L'offre avec le plus bas prix parmi les offres éligibles; Delai de livraison le plus court et le plus réaliste Acceptation sans réserve du contrat/des conditions générales du contrat [il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés] Acceptation des exigences ci-dessus (documents administratifs, techniques)
Type de contrat devant être signé	Bon de commande et un contrat
Conditions particulières du contrat	En cas de retard de plus de 21 jours, dans la livraison, AfricaRice se reserve le droit d'apprécier et d'annuler le contrat et le bon de commande
Conditions de versement du paiement	Réception conforme aux exigences de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, Vérification qualitative et quantitative. Bordereau de livraison, Facture
Annexes de la présente RFQ	Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 1) Conditions générales / Conditions particulières (annexe 2).
Adresse de soumission des offre et de demande de renseignements renseignements (Demandes de renseignements électroniques écrites uniquement)	Toutes les offres et demandes de renseignement doivent être soumises par voie électronique à l'adresse : A.Quotation@cgiar.org. Tout retard dans la réponse d'AfricaRice ne pourra pas être utilisé comme une justification pour prolonger la date limite de soumission, à moins que AfricaRice détermine qu'une telle prolongation est nécessaire et communique la nouvelle date limite aux soumissionnaires

VII. CRITERES d'EVALUATION

Ouverture des offres / propositions

AfricaRice mettra en place une équipe d'évaluation composée du personnel technique, financier et Achats. L'évaluation des offres se fera sur la base de la combinaison des évaluations administrative, technique et financière

13.1 Evaluation des offres

Avant de procéder à l'évaluation détaillée des offres, AfricaRice s'assurera que chaque offre remplit les critères de recevabilité, est dûment signée et est présentée dans la langue requise. L'évaluation des offres se fera suivant les trois (3) principales étapes cidessous:

13.1.1 L'évaluation administrative:

Il sera procédé ici à la vérification de la présence et de la validité des pièces du dossier administratif. L'absence ou la non-validité de l'une de ces pièces pourrait entrainer le rejet de l'offre. AfricaRice se réserve le droit de demander au soumissionnaire ayant le dossier administratif à jour et au complet, de présenter les originaux de ces pièces administratives pour une vérification sur place.



13.1.2 L'évaluation technique:

Elle prendra en compte les offres jugées recevables après la vérification des dossiers administratifs.

13.1.3 L'évaluation financière

Elle prendra en compte les entreprises qualifiées à l'étape technique et se déroulera suivant les étapes suivantes

- L'évaluation financière se base sur les prix donnés dans le devis quantitatif.
- La vérification des calculs: s'il y a contradiction entre le montant total obtenu par application de la quantité au prix unitaire, le prix unitaire prévaudra et le montant total sera corrigé.

NB: *Le montant total qui sera pris en compte dans l'évaluation financière est le Total General obtenu suite à l'application de la formule dans le tableau du cadre de devis ci-dessus. A la suite de la correction des erreurs de calculs arithmétiques, les offres financières seront pondérées avec les points obtenus lors de l'évaluation technique de la manière suivante :

Note	Technique NT =	Nombre de points obtenus	70	
		Meilleur nombre de points	× 70	
Note	Financière NF =	Montant le plus bas	× 30	
	Tillariciere (VI =	Montant du soumissionnaire		
Note	Globale NG = NT	+NF		

Elements	Points
Dossier administratif	10
Expériences (Travaux similaires)	10
Respect des specifications techniques	20
Offre financière (prix total)	20
Delai de livraison	20
Conditions de paiement	20
TOTAL	Max 100

Le soumissionnaire ayant obtenu le maximum de points après l'addition des notes technique et financière, sera déclaré adjudicataire du marché





Directeur des finances Kolade OLATIFEDE

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE RÉPONSE DU VENDEUR

PRÉQUALIFICATION DES ENTREPRISES DE SEMENCIERES ET DES USINIERS

TO: A.Quotation@cgiar.org

PQ :TAAT/PSU/SS/DF/2022/001

Date de clôture : mardi 15 férier 2022 à 16h00 Heure locale d'Abidjan

A remplir par le vendeur	INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE								oérience
		Dénomination Legal	Contact de l'entreprise	Adresse	Ville	Pays	Numéro de téléphone	Adresse électronique	Nombre d'années d'expérience



.tle	are sant	8 4.
neille	(A)[
Africa	Ĭ	120
W.M.	र्थ द्युत्र र	67th

Documents d'enregistrement de la société (veuillez joindre	Or a free land
une copie)	
Autre (préciser)	
Signature	Date
Nom et titre	•